



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_027

Etudes sur les nouvelles capacités de traitement des déchets

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, expose à l'assemblée que le contexte national et local entourant la gestion des déchets ménagers et assimilés engendre des préoccupations majeures sur l'adéquation entre les moyens de traitement et de valorisation des déchets mis en œuvre et la réalité de leur production sur ce territoire, notamment au vu des éléments suivants :



• Malgré les actions de prévention engagées par chacune de ces collectivités obtenus, les objectifs de réduction des déchets portés par le Plan Régional atteignables, notamment au regard des spécificités d'une partie du territoire (population, accueil des professionnels...)

• Un contexte réglementaire qui rend très incertain l'avenir des UVEOr (Unité de Valorisation Energétique et Organique) et ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) (7 installations sur les 9 du territoire) ce qui va accroître le besoin en traitement

• Une baisse des tonnages atténuée par l'augmentation de la population

• Une forte incertitude quant à l'impact des nouvelles filières REP sur les quantités de déchets encombrants (Déchets du bâtiment notamment)

• Une forte augmentation des coûts de traitement

Il est pertinent de s'interroger et de définir dès maintenant la ou les solutions qui permettront de traiter les ordures ménagères résiduelles de six territoires (Communauté d'agglomération du Pays Basque, Sietom de Chalosse, Sivom du Born, Sictom du Marsan, Syndicat d'Elimination des déchets de la Haute-Lande et le Sitcom Côte Sud des Landes) qui partagent les mêmes préoccupations et qui sont exposés à des évolutions réglementaires, financiers et économiques.

L'ensemble des territoires représentent une population de près de 750 000 habitants.

Pour ce faire, Monsieur le Vice-Président propose la réalisation de deux études portant sur les opportunités de création de nouvelles capacités de traitement des déchets et les modalités juridiques de partenariat entre les parties prenantes.

Monsieur le Vice-Président propose également de solliciter les financeurs publics qui pourraient contribuer au financement de cette étude et présente le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles éligibles	Montant € ht
Etudes opportunités et juridiques	48 875 €

Dépenses prévisionnelles estimatives		Ressources		
Objet	Montant ht	Financeurs	Taux	Montant
Etudes opportunités	37 075 €	Région Nouvelle-Aquitaine	70 %	34 212,50 €
Etudes juridiques	11 800 €	Département Landes	10 %	4 887,50 €
		Sitcom Côte Sud des Landes	20 %	9 775 €
Total	48 875 €		100 %	48 875 €

Vu le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Vu la délibération n° 2020.2302.SP de la séance plénière du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine du 17 décembre 2020 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la réalisation des deux études ci-dessus mentionnées

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 040-254001977-20240327-DEL_2024_027-DE



PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

